
Nombre de membres

Séance du 25 octobre 2021

en exercice: 11

L'an deux mille vingt et un le vingt-cinq octobre à 16h30 l'assemblée régulièrement convoquée le 19 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence de Marc-Henri SEUBE, Maire

Présents : 11

Présents : Mesdames et Messieurs SEUBE Marc-Henri, PÉRISSÉ Hubert, GARIÉ Jean-Louis PÉRISSÉ Michel, BLAQUE Pauline, ROUCH Brigitte, PAULMERY Magali, GAUNET Dominique, ESTRÉMÉ Jean-Luc, SOULÉ Stéphanie, ANÉ Alain.

Votants: 11

Secrétaire de séance : Madame Pauline BLAQUE

Monsieur le Maire ouvre la séance à 16h35

Le compte-rendu de la séance du 14 juillet est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

DOSSIER N° 1 : CANTINE – CONVENTION À INTERVENIR AVEC LE CENTRE HOSPITALIER ARIÈGE COUSERANS.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la SCIC L'AUTRUCHE VOLANTE, prestataire désigné pour la fourniture des repas pour la cantine scolaire, n'a plus de contrat avec la Mairie de Bonac à partir du 31 octobre prochain.

Du 1^{er} septembre au 31 octobre, la Mairie avait accepté de continuer tant que l'Autruche était locataire. Désormais, n'étant plus locataire, le contrat pour la fourniture des repas est arrêté.

À partir du 1^{er} novembre 2021, le Maire et la commission Cantine ont décidé de faire appel à un autre prestataire (prestataire du secteur public hors secteur géographique). Plusieurs prestataires ont été contactés (EHPAD de Castillon, APAJH). Seul le Centre Hospitalier de Saint-Girons a répondu positivement à notre demande (déjà fournisseur des repas pour les écoles de Lorp Sentaraille).

Le temps de la mise en place de la Délégation de Service Public à BONAC, le CHAC pourrait assurer cette prestation. La commune de Sentein se chargera alors de lancer un appel d'offres pour la fourniture des repas de la cantine scolaire.

La convention à intervenir avec le Centre Hospitalier est d'une durée de trois mois, renouvelable 3 mois si besoin.

Si l'Autruche était retenue pour la Délégation de Service Public, le Maire se rapprochera des services préfectoraux pour savoir si un contrat peut être résigné avec elle sans refaire d'appel d'offres.

Le Maire précise qu'il a été informé par les Services Vétérinaires que l'agrément pour la cantine était délivré au Relais Montagnard et pas à l'Autruche.

Le Maire a reçu des courriers. Il donne lecture d'une lettre reçue du « Collectif de soutien à la cantine ». Le Maire a reçu les représentants des parents d'élèves, ce sujet avait été évoqué lors du dernier Conseil d'école.

Le Maire propose que « quoi qu'il en coûte », il faut continuer à faire fonctionner le service cantine.

À partir du 8 novembre, les employés communaux iront chercher les repas au Centre Hospitalier. Les plats seront ramenés propres le lendemain.

La gazinière a été nettoyée et est opérationnelle pour la rentrée.

Le Maire s'est rendu à une réunion en présence d'autres Présidents de SIVE. Il en ressort que l'échange des enfants entre écoles sera possible que si accord du Maire de la commune d'origine. Le projet d'une cuisine centrale a été abordé lors de la réunion. Plusieurs besoins ont été recensés sur le territoire castillonnais. L'exemple de la cuisine de Massat, portée par la Communauté de Communes, a été cité pendant la réunion.

Le prix du repas fourni par le CHAC est de 4.95 € TTC. Les frais de transport ont été calculés par les services municipaux et s'élèvent à 2.15 € soit 7.10 € le repas.

Monsieur le Maire précise que le transport sera organisé par la commune qui, après calcul, a été évalué à 2.15 €/repas portant le coût total du repas à 7.10 €uros.

Vote : POUR à l'unanimité des présents.

DOSSIER N° 2 : CANTINE – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE RESTAURATION SCOLAIRE.

Suite au vote précédent, Monsieur le Maire propose que la baisse du prix du repas profite aux familles soit 2.55 €/repas au lieu de 2.95 €/repas ce qui porterait la participation de la commune à 4.55 €/repas.

Vote : POUR à l'unanimité des présents.

DOSSIER N° 3 : RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES COUSERANS-PYRÉNÉES POUR L'ANNÉE 2020

Suite à la communication du rapport d'activité à tous les membres du Conseil, le Conseil municipal prend acte du rapport d'activité de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées pour l'année 2020.

Vote : POUR à l'unanimité des présents.

DOSSIER N° 4 : MODIFICATION DU LIBELLÉ DES STATUTS « COMPÉTENCES ACTION SOCIALE ET OBSERVATOIRE ASTRONOMIQUE »

Monsieur le Maire précise que l'observatoire astronomique de Guzet serait construit en haut du pic du Picou. Ce projet conforterait le fonctionnement de la station de Guzet.

Afin de permettre la réalisation de l'observatoire de Guzet, la Communauté de Communes propose de rajouter une compétence supplémentaire aux statuts de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.

Le CIAS gère l'EHPAD de Massat, la Résidence des 4 vallées (entretien et investissements), la construction et gestion de maisons de santé (constructions nouvelles ou extensions, gestion locative et maintenance des locaux).

La Communauté de Communes propose d'extraire la compétence Maisons de Santé Pluri professionnelles des compétences du CIAS et de rajouter la compétence Centre de Santé.

Vote : POUR à l'unanimité des présents.

DOSSIER N° 5 : ÉGLISE DE SENTEIN - RESTAURATION DU CHEMIN DE CROIX. DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Chemin de Croix est classé « petit patrimoine protégé ».

Un 1^{er} devis de restauration avait été réalisé par un artisan d'un montant de 30 000 €uros TTC. Après étude, ce devis a semblé très élevé pour ce type d'œuvre par Madame Pauline CHABAUSSOU, Directrice du Patrimoine à la Communauté de Communes. L'association de Sauvegarde de l'Église s'est chargée de contacter un autre artisan qui a proposé un devis d'un montant de 19 080 €uros HT soit 20 456 €uros TTC.

Suite à une visite de l'église réalisée au mois de mai par plusieurs personnes de la DRAC et des Monuments Historiques, les travaux de réfection des plâtres ne peuvent pas être réalisés malgré un accord verbal de l'Architecte des Bâtiments de France obtenu par l'Association de Sauvegarde de l'Église.

L'état sanitaire actuel du clocher étant très préoccupant, la DRAC propose l'élaboration d'un diagnostic sanitaire. À cette fin, la commune doit consulter un architecte du patrimoine. Un cahier des charges doit être préparé afin de pouvoir consulter des architectes. La DRAC a proposé son accompagnement sur le plan technique et financier. Un dossier doit être réalisé avant fin décembre (subventions possibles attendues : 80 %).

Le plan de financement des travaux de restauration du Chemin de Croix s'établit comme suit :

- Conseil Départemental de l'Ariège : 30%, soit 5 724 €uros
- Région Occitanie : 30%, soit 5 724 €uros
- Autofinancement : 40%, soit 7 632 €uros (l'Association de Sauvegarde de l'Église a proposé sa participation financière)

Vote : POUR à l'unanimité des présents.

DOSSIER N° 6 : TRAVAUX EN RÉGIE - ANNÉE 2021. DÉFINITION DU COÛT HORAIRE.

Monsieur le Maire propose de fixer le coût horaire qui servira de base au calcul des heures effectuées par le personnel communal concernant les « travaux en régie » de l'année 2021 (opérations d'ordre de transfert entre sections).

Le coût horaire des travaux en 2020 était fixé à 19.22 € et passe à 19.97 €uros pour l'année 2021.

Vote : POUR à l'unanimité des présents.

QUESTIONS DIVERSES

Information au Conseil municipal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un virement de crédits a été opéré depuis le Chapitre 020 « dépenses imprévues en section investissement » vers l'article 165 « dépôts et cautionnements reçus » d'un montant de 315 €uros afin de pouvoir rembourser le dépôt de garantie en raison du départ du locataire du logement situé au-dessus de l'école.

Ce logement est reloué à partir du 8 novembre.

Proposition de cession d'un terrain dans le village

Monsieur Daniel ROUGÈS a proposé la cession d'une partie (23 m²) de la parcelle lui appartenant cadastrée section A n° 3217. En raison de la cession partielle, un bornage doit être réalisé par un Géomètre représentant un coût d'environ 700 €uros. Le prix du terrain reviendrait alors à environ 30 €uros le m². Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil municipal.

Vote : 1 ABSTENTION – 10 voix CONTRE.

Diagnostic éclairage public

L'étude du Syndicat du PNR est en cours. Il en ressort une consommation anormalement haute.

Monsieur le Maire a participé à une réunion avec ENEDIS. Des impulsions via les compteurs LINKY pourraient être réalisées pour éteindre les éclairages publics ou bien l'installation d'horloge automatique. Il y a aussi la possibilité de changer les éclairages.

La Mairie a reçu le projet d'effacement des lignes électriques de la dernière partie du village (de l'angle de la rue de la Ruhe jusqu'au Pradau). Le coût restant à charge de la Mairie est évalué par le SDE09 à environ 15 000 €uros (équipements d'éclairage public). Il faudra décider du choix des lampadaires pour l'économie d'énergie.

Le Conseil municipal est d'accord pour continuer ce projet.

Lettre du Président du Groupement Pastoral d'OURDOUAS

Le Président du GP d'Ourdouas a informé le Maire d'un incident entre un chasseur et le berger présent sur l'estive.

Le Maire évoque les incidents sur les estives avec les patous durant tout l'été, il y a des problèmes partout, des victimes sur toutes les estives.

Jean-Luc ESTRÉMÉ évoque une réunion entre les responsables et les chasseurs

Aménagement de la traversée du village de Sentein

Projection de l'étude réalisée par le bureau d'études INGC et comparaison avec l'étude du Syndicat du PNR.

Le Maire propose de demander au bureau d'études d'intégrer l'étude du PNR et de demander une présentation du projet lors d'une prochaine séance du Conseil municipal.

École

Le projet de construction n'est pas possible sur les terrains « CATHALA » car ces derniers sont en zone bleue du Plan de Prévention des Risques (problème d'évacuation des enfants). Il resterait la possibilité de construire sur la Place du Naut Aran. Une personne serait prête à nous vendre une parcelle mais l'école serait alors près des habitations (bruit).

Une décision doit être prise : construction d'une nouvelle école Place du Naut Aran ou travaux sur l'ancienne école.

Le Maire demande à chaque conseiller d'y réfléchir et d'en reparler lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Travaux école

Un couvreur doit intervenir sur le toit de la cantine.

La cantine doit être insonorisée par la pose d'un faux-plafond acoustique. Un artisan doit venir jeudi afin d'établir un devis.

Un volet électrique est en dysfonctionnement et doit faire l'objet d'une réparation.

Hubert PÉRISSÉ va faire débiter les travaux de la salle de sieste. Un 2^{ème} sanitaire sera installé sous le préau.

Parking Estouéou

Daniel PIQUEMAL doit réaliser les travaux mi-novembre.

Information :

Réunion le Vendredi 19 novembre à 14h30 avec le Syndicat du P.N.R. sur la création d'un bistrot de pays.

Secrétariat de Mairie

Le Maire informe le Conseil municipal que le jour de fermeture du secrétariat une semaine sur deux sera le vendredi au lieu du lundi à partir du mois de novembre.

La séance est levée à 20h17.

La Secrétaire de Séance,
Pauline BLAQUE